



联合国
粮食及
农业组织

FOOD AND
AGRICULTURE
ORGANIZATION
OF THE
UNITED NATIONS

ORGANISATION
DES NATIONS
UNIES POUR
L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANIZACION
DE LAS NACIONES
UNIDAS PARA
LA AGRICULTURA
Y LA ALIMENTACION

منظمة
الغذية
والزراعة
للأمم
المتحدة

Viale delle Terme di Caracalla,
00100 Rome, Italy

Cables:
FOODAGRI ROME

Telex: 625852 FAO I
610181 FAO I

Facsimile: +39 0657053152

Telephone: +39 0657051

Our Ref.:

Your Ref.:

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la recrudescence acridienne qui prévaut actuellement en Afrique de l'ouest et plus particulièrement en Mauritanie. Cette situation préoccupe sérieusement l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) dans la mesure où elle continue à se détériorer dans le centre, l'ouest et le nord de ce pays (zones de reproduction hiverno-printanière du Criquet pèlerin) et a la capacité d'évoluer en un fléau majeur dans l'ensemble de la Région occidentale sans un renforcement rapide et durable des opérations de lutte. Cette recrudescence intervient alors que le Programme EMPRES (Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes), opérationnel en Région centrale de l'aire de distribution du Criquet pèlerin depuis 1997, n'a pas encore pu être pleinement mis en œuvre en Région occidentale.

En Mauritanie, des effectifs importants de Criquet pèlerin sont présents sous forme d'essaims et de bandes larvaires. Début février 2004, il était signalé que les superficies infestées couvraient au moins 500 000 hectares dans ce pays et dans le Sahara occidental. Malgré les opérations de lutte intensive réalisées depuis octobre 2003 avec le soutien renouvelé du Gouvernement de la Mauritanie, celui de la FAO et l'assistance bilatérale de l'Algérie et du Maroc, il s'avère que les ressources immédiatement disponibles sont insuffisantes pour faire face à l'ampleur actuelle des infestations; la principale contrainte est l'insuffisance en produits insecticides. Les conditions écologiques restant favorables à la reproduction au centre et au nord de la Mauritanie et dans le Sahara occidental, il existe un risque élevé qu'une autre reproduction ait lieu dans ces zones. Si les opérations de lutte devaient se ralentir ou s'interrompre, cette reproduction, s'ajoutant aux effectifs actuels, contribuerait à transformer la recrudescence en un fléau, avec une forte probabilité d'invasion des pays voisins dans les prochains mois suivie par une réinfestation des pays sahéliens de la ligne de front pendant la saison des pluies (été 2004). Tous ces mouvements de populations constituent une menace importante pour les productions agro-pastorales et la sécurité alimentaire de la région.

Afin de limiter l'ampleur des risques et au vu des dégâts déjà signalés sur cultures et palmiers-dattiers, il est urgent de renforcer les moyens de lutte en Mauritanie à travers une assistance à fournir par la communauté internationale. Le Ministère du développement rural et de l'environnement, avec l'appui de la Représentation de la FAO en Mauritanie et du Programme EMPRES-Région occidentale, a mis en place un comité de coordination auquel sont conviés les représentants des bailleurs de fonds. La FAO a déjà contribué aux opérations à travers ses fonds propres, ceux de la Commission FAO de lutte contre le Criquet pèlerin en Région occidentale et un fonds d'urgence des Etats-Unis; la préparation d'une demande d'assistance urgente dans le cadre du Programme de la coopération technique de la FAO est en cours suite à une requête récente du Gouvernement de la Mauritanie. La solidarité intra-régionale a permis la mise à disposition rapide de personnel qualifié supplémentaire, de véhicules, de pulvérisateurs, de pesticides et d'aéronefs de traitement et de transport. Une assistance internationale complémentaire est toutefois nécessaire pour l'achat de pesticides et d'équipement, pour les frais opérationnels des équipes terrestres de prospection et d'appui aux équipes de traitement aérien et pour assurer

la coordination technique des opérations. Sur la base de l'information actuellement disponible, la Division de la production végétale et de la protection des plantes (AGP) de la FAO estime à environ 6 millions de dollars EU le montant nécessaire au soutien des opérations de lutte en Mauritanie et à 3 millions de dollars EU supplémentaires le budget requis pour le Mali, le Niger et le Tchad.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir transmettre aux autorités compétentes nos sérieuses préoccupations concernant la situation acridienne et son évolution probable en Afrique de l'ouest, et plus particulièrement en Mauritanie et dans le Sahara occidental, ainsi que notre demande urgente pour suite à donner dans le cadre d'une assistance complémentaire à la campagne de lutte antiacridienne.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma haute considération.

Henri Carsalade
Sous-Directeur général
Département de la coopération technique